



## Bruit d'une pompe à chaleur et voisinage

Par **chantal2712**, le **05/03/2014** à **11:40**

J'ai construit une maison en 2007 (hors lotissement). La demande de permis de construire indiquait l'implantation d'une PAC installée à 5,5 m de la limite séparative d'un terrain (hors lotissement) de 2400 m<sup>2</sup> non construite à l'époque. Ce terrain a été divisé en 2, avec 2 constructions. Le constructeur de notre voisine la plus proche n'a pas tenu compte de la présence de notre PAC, et à implanter la maison très proche de notre PAC (terrasse à 7 - 8 m) alors que le terrain permettait de reculer dans sa parcelle. Aujourd'hui, après 3 hivers, elle se plaint du bruit de la PAC (bruit identique à celui d'origine). Peut-elle m'obliger à enlever ma PAC, sachant qu'elle peut trouver des solutions de son côté (pose de volet, installation d'une palissade anti-bruit).

[fluo] **Bonjour,**

***La politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci".***

***Merci pour votre attention...***[/fluo]

Par **Lag0**, le **05/03/2014** à **13:44**

Bonjour,

Votre voisine peut saisir la justice pour trouble anormal de voisinage.

Le juge décidera...

Par **buttesbuttes19**, le **05/03/2014** à **23:30**

Bonsoir Maitres,

Pourrais je apporter un temoignage sur mes soucis de PàC en reponse à chantal2712, svp ?

Ma PàC est à 7/8m de la cloture mitoyenne, la maison voisine est à 6/7m de la meme cloture, soit 13/15m distance entre 2 maisons. Le 7/12/2009, j ai reçu un courrier mecontent de ma voisine sur le bruit de ma PàC, qui l empechait de profiter de son jardin(en plein hiver)

Dans le lotissement, nous sommes les seuls à avoir la PàC dont le bruit aussi faible qu'un petit ventilateur en été. Pour l entendre, il faut vraiment se mettre devant l appareil en marche.

J ai été voir un juriste qui m a dit de la laisser aller en justice. Il y a un certain seuil de decibels à respecter. Or c etait juste audible quand on y faisait très attention, plus faible qu'un refrigerateur en marche...quand on veut chercher des histoires entre voisins....

Mes famille et amis ne savent meme pas que je me chauffe à la PàC.

Resultat, l été suivant, elle m a accusée être envahie par des cafards venus de chez moi depuis 3 longues années, je l ai invitée à venir chez moi en chercher un seul cafard, je lui aurai remboursé les frais d anti-cafards de 3 ans

Depuis je vis chez moi, evite cette voisine, reste toujours polie

Que chantal2712 fasse mesurer les decibels tolerés par un expert, elle dormira tranquille.

Merci beaucoup Maîtres, de m avoir lue